

Réconciliation économique autochtone :

Recommandations sur la réconciliation et la croissance économique inclusive
pour les peuples autochtones et le Canada



Conseil national de développement économique des Autochtones

10, rue Wellington, 17^e étage
Gatineau (Québec) K1A 0H4
(819) 953-2994

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT	3
LE CONSEIL NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES	5
REMERCIEMENTS	7
SOMMAIRE.....	8
PRINCIPALES RECOMMANDATIONS.....	11
ÉLARGIR LE CERCLE : CE QUE NOUS AVONS ENTENDU PENDANT LES FORUMS	17
Ce que peuvent signifier la réconciliation et la croissance économique inclusive pour les Premières Nations et le Canada.....	18
Ce que peuvent signifier la réconciliation et la croissance économique inclusive pour la Nation métisse et le Canada	24
Ce que peuvent signifier la réconciliation et la croissance économique inclusive pour les Inuit et le Canada	30
CONCLUSION.....	37
ANNEXE A : LISTE DES CONFÉRENCIERS	39
Forum des Premières Nations.....	39
Forum de la Nation métisse	41
Forum des Inuit	43
ANNEXE B : LISTE DES PARTICIPANTS.....	45
Forum des Premières Nations.....	45
Forum de la Nation métisse	51
Forum des Inuit	54

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Au nom du Conseil national de développement économique des Autochtones (CNDEA), je suis heureux de présenter « *Réconciliation économique autochtone: Recommandations sur la réconciliation et la croissance économique inclusive pour les peuples autochtones et le Canada.* » Les pages qui suivent contiennent un aperçu et une analyse approfondie des idées et des recommandations que nous avons entendues au cours des forums qui ont eu lieu dans le cadre de la série de conférences intitulée « Élargir le cercle ».



L'intérêt pour cette série découle de la recherche que le Conseil a réalisée en 2016, qui a démontré que si les Autochtones bénéficiaient des mêmes possibilités et si la main-d'œuvre autochtone était pleinement mobilisée, cela pourrait engendrer une contribution annuelle de 27,7 milliards de dollars au PIB canadien.

La population autochtone représente un énorme bassin de main-d'œuvre potentielle, qui est actuellement inexploité. Entre les populations autochtone et non autochtone au Canada, il existe des écarts importants qui font obstacle à la participation économique des Autochtones. Parmi ces écarts, on retrouve : la pénurie d'emplois; l'absence d'éducation de qualité et le financement inéquitable de l'éducation; le manque de formation; le manque d'expérience sur le marché du travail; l'éloignement; le manque de moyens de transport; l'absence d'infrastructure numérique; et le manque de volonté chez les employeurs d'embaucher des Autochtones, particulièrement des jeunes. Bien que globalement, on constate une amélioration des résultats économiques des peuples autochtones au Canada, cette progression est variable et parfois à de faibles degrés. Compte tenu du rythme des améliorations, les résultats ne sont pas en voie d'atteindre les objectifs de 2022 en matière de parité économique entre les Canadiens d'origine autochtone et les Canadiens non autochtones.

Le CNDEA croit fermement que les Autochtones font des progrès sur le plan économique et social et, plus important encore, qu'ils contribuent grandement à l'économie canadienne. Il est essentiel de maintenir et d'accélérer cet élan en adoptant des politiques et des programmes qui favoriseront le développement économique et contribueront à combler l'écart.

La série de conférences intitulée « Élargir le cercle » a permis de réunir des chefs de file, des penseurs en matière de politiques ainsi que des praticiens afin de mettre de l'avant des idées et des recommandations sur la façon de faire des progrès au chapitre de la réconciliation économique, de même que sur ce qu'il faut faire pour améliorer le bien-être socioéconomique des Autochtones au Canada, pour les inclure dans l'ensemble de l'économie et pour réduire la pauvreté au sein des collectivités autochtones.

Chaque forum portait sur un groupe d'identité autochtone en particulier, soit les Premières Nations, les Métis et les Inuit. Le degré d'intérêt et le niveau de participation que les forums ont suscités nous ont réjouis, de même que la variété des idées exprimées lors des présentations, des panels et des séances interactives. Les recommandations contenues dans le présent rapport s'appuient sur la multitude d'idées que nous avons entendues lors de ces forums.

J'aimerais profiter de cette occasion pour remercier l'ensemble des conférenciers et des participants de nous avoir fait part de leurs points de vue uniques et précieux. J'aimerais également remercier notre partenaire, l'Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF), d'avoir contribué à la réussite de ce projet. De plus, je souhaite remercier le Forum des politiques publiques (FPP) pour son aide lors de l'organisation de ces trois forums, ainsi que l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) et l'ancien ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) pour leur collaboration.

Finalement, je tiens à souligner le travail accompli par mes collègues du Conseil, Dawn Madahbee Leach, Marie Delorme et Hilda Broomfield Letemplier, qui ont assuré la direction de ce projet.

Sincères salutations,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Clarence Louie', written in a cursive style.

Chef Clarence Louie
Président
Conseil national de développement économique des Autochtones

LE CONSEIL NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

Établi en 1990, le Conseil national de développement économique des Autochtones (CNDEA) est un organisme national non partisan, dont le mandat est de conseiller l'ensemble des ministères du gouvernement du Canada sur les questions relatives au développement économique des Autochtones. Le Conseil a une vision, celle d'économies autochtones dynamiques, qui se caractérisent par une autonomie économique et une égalité socioéconomique avec le reste du Canada.

Composé de chefs de file communautaires et de dirigeants d'entreprises provenant des collectivités des Premières Nations, des Inuit et des Métis de tout le Canada, le Conseil joue un rôle important en vue d'aider le gouvernement fédéral à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes adaptés aux circonstances et aux besoins particuliers des Autochtones. Le Conseil assure également un lien vital entre les responsables des orientations politiques, les ministères fédéraux ainsi que les chefs d'entreprises et les dirigeants locaux autochtones et non autochtones.

Vous trouverez de l'information sur le CNDEA à : <http://www.naedb-cndea.com/fr>.

LE CONSEIL EST COMPOSÉ DES PERSONNES SUIVANTES :



Chef Clarence Louie
Président
Chef, Bande indienne
d'Osoyoos



Dawn Madahbee Leach
Vice-présidente
Directrice générale, Waubetek
Business Development
Corporation



Hilda Broomfield Letemplier
Présidente et directrice
financière, Pressure Pipe Steel
Fabrication Ltd.



Marie Delorme
Présidente-directrice générale,
The Imagination Group
of Companies



Ruth Williams
Vice-présidente, Fonds d'aide
au logement du marché pour
les Premières Nations



Chef Terrance Paul
Président-directeur général,
Membertou Development
Corporation



Maxime Vollant
Conseiller en relations
autochtones
IOC - Rio Tinto



Sandra Sutter
Gestionnaire des partenariats
avec les Autochtones,
PTW Group of Companies



Victoria LaBillois
Présidente, Wejipeg
Excavation

REMERCIEMENTS

Les forums intitulés « Élargir le cercle : que peuvent signifier la réconciliation et la croissance économique inclusive pour les peuples autochtones et le Canada? » ont été rendus possibles grâce à la contribution d'un vaste éventail de personnes, d'organismes et de collectivités.

Le CNDEA tient à remercier l'Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF) pour son aide lors de l'organisation de ces activités, ainsi que pour son éclairage pendant les différentes séances et pour ses commentaires au sujet du rapport final. Nous souhaitons également remercier le Forum des politiques publiques (FPP) pour son soutien logistique lors des forums.

Le CNDEA est particulièrement reconnaissant aux conférenciers et aux experts qui ont pris le temps d'examiner le présent rapport, ainsi qu'aux personnes ayant participé aux forums et à nos partenaires. Chacune de ces personnes nous a partagé des commentaires très perspicaces qui ont contribué à formuler les recommandations énoncées dans ce rapport¹.

¹ Le contenu du présent rapport relève de la seule responsabilité du CNDEA.

SOMMAIRE

La fin des écarts socioéconomiques entre les peuples autochtones et non autochtones pourrait engendrer une contribution annuelle de 27,7 milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB) canadien². Dans le contexte de la réconciliation, en vue d'orienter la voie à suivre pour combler l'écart socioéconomique auquel font face les peuples autochtones, le Conseil national de développement économique des Autochtones (CNDEA) a présenté, en 2017 et 2018, une série de trois conférences sur la réconciliation économique et la croissance inclusive au Canada. Ces forums ont été organisés en partenariat avec l'Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF), le Forum des politiques publiques (FPP) et l'ancien ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC). Le présent rapport et les recommandations qu'il contient sont le résultat de ce que le Conseil a entendu au cours de ces forums et reposent sur nos plus récentes recherches³, qui indiquent que les résultats économiques globaux des peuples autochtones du Canada s'améliorent, mais qu'ils ne sont pas en voie d'atteindre les objectifs de 2022 en matière de parité économique des Autochtones.

Le CNDEA a pour mandat de conseiller l'ensemble des ministères du gouvernement du Canada sur les questions relatives au développement économique des Autochtones. Conformément à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*⁴, la Couronne a l'obligation légale de protéger et de faire respecter les droits des peuples autochtones. Avec la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le Canada a également pris un engagement à l'échelle internationale de transformer sa relation avec les peuples autochtones. Il reste encore beaucoup de travail à faire à mesure que, dans ses rapports avec les Autochtones, notre pays progresse vers une relation renouvelée de nation à nation, de gouvernement à gouvernement et entre les Inuit et la Couronne, qui est fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et les partenariats.

² CNDEA, *Réconciliation : stimuler l'économie canadienne de 27,7 milliards \$*, 2016 : http://www.naedb-cndea.com/french/reports/naedb_report_reconciliation_27_7_billion_fr.pdf

³ CNDEA, Rapport d'étape de 2019 sur l'évolution de l'économie des Autochtones: <http://www.naedb-cndea.com/french/reports/NIEDB-ECONOMIC%20PROGRESS%20REPORT-FRENCH%20VERSION%202019.pdf>

⁴ *Droits des peuples autochtones du Canada* : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-16.html> :

« Confirmation des droits existants des peuples autochtones

35. (1) Les droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés.

Définition de "peuples autochtones du Canada"

(2) Dans la présente loi, "peuples autochtones du Canada" s'entend notamment des Indiens, des Inuit et des Métis du Canada. »

Les recommandations formulées dans le présent rapport s'adressent à tous les ministères fédéraux dont le mandat a des répercussions directes ou indirectes sur le développement économique des Autochtones. Ces recommandations proviennent directement des chefs de file autochtones, d'experts en la matière et d'universitaires. Afin que les peuples autochtones du Canada puissent atteindre la parité socioéconomique, **tous les Canadiens** ont la responsabilité de se familiariser avec ce sujet, car **ces enjeux font partie de l'histoire du Canada et de notre avenir**. Par conséquent, ce rapport intéressera particulièrement non seulement les ministres et les fonctionnaires, mais également les organismes autochtones, les universitaires, les étudiants et le milieu des affaires du Canada.

Le présent rapport est divisé en deux. La première partie présente quatre recommandations clés, qui s'appuient sur les thèmes et les enjeux communs qui ont été soulevés lors des trois forums.

- 1. Approvisionnement :** Les recommandations visent à mettre sur pied un répertoire d'entreprises autochtones qui soit exhaustif et facile d'accès (semblable à la base de données « Supply Nation » en Australie), et à fournir un financement significatif aux entreprises autochtones afin qu'elles soient plus sensibilisées et mieux préparées aux occasions d'approvisionnement.
- 2. Accès aux capitaux :** Les recommandations se concentrent sur le financement adéquat des institutions financières autochtones (IFA) et sur le transfert à ces dernières de la programmation relative au développement économique. De plus, les recommandations demandent que les IFA bénéficient de protections pour les pertes sur prêts afin de permettre aux entreprises autochtones d'avoir accès à d'autres formes classiques de capitaux.
- 3. Renforcement des capacités :** Les recommandations ont pour but de mettre en place des mesures incitatives, y compris du financement, des stages et des bourses, afin d'accroître la participation des Autochtones à la formation entrepreneuriale et à la certification, et d'encourager les établissements d'enseignement postsecondaires à améliorer l'accès à ces programmes pour les apprenants autochtones.
- 4. Partage de la richesse :** Les recommandations portent sur des stratégies et des options novatrices pour accroître la participation financière et l'intervention des peuples autochtones dans l'exploitation des ressources, et pour soutenir la croissance des économies traditionnelles et la participation à la gestion environnementale.

La deuxième partie donne un aperçu de chacun de ces trois forums. Par exemple, le forum des Premières Nations a porté sur des mesures concrètes pour se soustraire de la *Loi sur les Indiens*. De son côté, le forum des Métis a souligné l'importance des droits des Métis en ce qui concerne la réconciliation économique. Finalement, le forum des Inuit a insisté sur l'importance d'une mise en œuvre appropriée des accords sur les revendications territoriales. Les trois forums ont démontré l'importance d'une approche fondée sur les distinctions en matière de réconciliation économique. Bien qu'il y avait des thèmes communs aux trois forums, certains éléments de ce que nous avons entendu lors de ces rencontres étaient uniques du point de vue des Premières Nations, des Métis et des Inuit, ce qui montre l'importance d'adopter des approches fondées sur les distinctions en matière de réconciliation économique.

[Traduction] « Nous devons faire les choses ensemble. Et en fait, personnellement, je pense que l'un des enseignements que nous avons appris en ce qui a trait à la réconciliation au Canada, c'est que ce sera très, très important de travailler ensemble. Que nous cheminions ensemble sur cette voie et que l'unité soit l'un de nos souhaits. »

Wilton Littlechild, Forum des Premières Nations, 2017

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Les conclusions de l'ensemble des trois forums mettent l'accent sur les points pivots qui permettront de faire un maximum de progrès et de changements afin que l'écart socioéconomique soit comblé. Il est devenu évident que la réconciliation économique exigera que des mesures significatives soient prises dans quatre domaines clés :

- 1. Approvisionnement**
- 2. Accès aux capitaux**
- 3. Renforcement des capacités — éducation et formation**
- 4. Partage de la richesse**

Ces domaines clés trouvent également un écho dans les conclusions et les données contenues dans le Rapport d'étape de 2019 du Conseil, de même que dans les appels à l'action (n° 92) de la Commission de vérité et réconciliation, qui répertorient les éléments clés de la réconciliation économique, comme des relations respectueuses, un accès équitable aux possibilités, ainsi que la formation des gestionnaires non autochtones en matière de compétence interculturelle, de résolution de conflits, de droits de la personne et d'antiracisme.

Chaque recommandation pointe également vers la nécessité d'adopter une approche fondée sur les distinctions, qui respecte et reconnaît les différentes relations et réalités des titulaires de droits, soit les Premières Nations, les Inuit et les Métis. Il était essentiel d'organiser des forums distincts afin de pouvoir dresser un portrait clair de ce que signifie la réconciliation économique pour chaque groupe d'identité, en fonction de leurs droits, de leur territoire, de leurs histoires et de leurs réalités.

Chacune des recommandations s'adresse à divers partenaires et intervenants qui contribuent au bien-être économique et au progrès des Autochtones. Le secteur privé et les différents niveaux de gouvernement jouent un rôle tout aussi important en vue de faire des progrès d'une manière opportune et soutenue.

Les participants aux forums ont souligné le fait que plusieurs des enjeux et des recommandations dont il a été question pendant ces rencontres n'étaient pas nouveaux, et que pour apporter des changements significatifs, il faudra des engagements, de la créativité, de l'innovation et de la prise de risques. Les principales recommandations dans ces quatre domaines clés démontrent la nécessité de s'attaquer aux défis de longue date, de faire un suivi de chaque recommandation afin de s'assurer que les choses bougent, et que les bons intervenants, les données et les investissements sont en place afin de stimuler le changement.

1. Approvisionnement

Les participants aux trois forums partageaient tous la même préoccupation à l'égard des difficultés liées à l'approvisionnement, qui constituent un obstacle majeur à la réconciliation économique. Les participants s'entendaient sur le fait que les problèmes ne se limitent pas à la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA). Une politique efficace en matière d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones doit mobiliser le secteur privé en vue de faciliter la communication avec les entreprises autochtones et de faire en sorte que ces dernières soient mieux comprises. Il est également nécessaire d'abattre les préjugés et les obstacles afin de leur ouvrir les portes.

Bien que l'enjeu ne porte pas uniquement sur les achats gouvernementaux, un consensus s'est dégagé sur le fait que la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) doit être restructurée en profondeur afin de traiter adéquatement les possibilités d'approvisionnement et de les accélérer. Selon une enquête que le Conseil canadien pour le commerce autochtone (CCCA) a effectuée auprès des entreprises autochtones, seulement une entreprise sur cinq avait soumissionné ou envisagé de soumissionner des contrats réservés dans le cadre de la SAEA (pourcentage de contrats réservés pour ce programme)⁵. Quarante-trois pour cent des répondants ont expliqué cette situation par le fait que les entreprises estimaient [traduction] « qu'elles n'en avaient pas besoin ou que le programme ne leur était pas utile ».⁶

Le secteur privé et le milieu des affaires canadien doivent être partie prenante de la réconciliation économique, et l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones est un domaine qui offre au secteur privé une occasion de jouer son rôle. On a également souligné le fait que l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones doit prendre de l'ampleur dans l'ensemble des secteurs de l'économie (p. ex., dans les entreprises touristiques et l'hôtellerie), de même que dans tous les types d'organismes, notamment les établissements et les prestataires de services du secteur parapublic comme les hôpitaux et les établissements scolaires, ainsi que les organismes à but non lucratif.

⁵ CCCA, *Promise and Prosperity. The 2019 Aboriginal Business Survey* : <https://www.ccab.com/wp-content/uploads/2016/10/CCAB-PP-Report-V2-SQ-Pages.pdf>.

⁶ CNDEA, résumé du *Rapport d'étape de 2019 sur l'évolution de l'économie des Autochtones* : <http://www.naedb-cndea.com/french/R%C3%A9sum%C3%A9%20du%20Rapport%20d%E2%80%99%C3%A9tape%20de%202019%20sur%20l%E2%80%99%C3%A9volution%20de%20l%E2%80%99%C3%A9conomie%20des%20Autochtones.pdf> (version intégrale en anglais : <http://www.naedb-cndea.com/wp-content/uploads/2019/06/CNDEA-2019-Indigenous-Economic-Progress-Report.pdf>).

Les principaux axes prioritaires pour l'amélioration des politiques incluent la sensibilisation et la promotion en vue d'accroître l'offre et la demande. Le gouvernement peut soutenir ces démarches par l'entremise d'une demande de propositions (DP) en vue de confier à un organisme autochtone l'établissement et la mise à jour d'un répertoire centralisé des entreprises autochtones. Cet organisme s'occuperait également de vérifier « l'authenticité autochtone » des entreprises, tout en étant chargé d'évaluer les progrès accomplis, d'en faire le suivi et de présenter des rapports.

Recommandations

Répertoire des entreprises autochtones

- La création d'un répertoire exhaustif et facile d'accès s'impose de toute urgence et il doit être financé par le gouvernement fédéral. Ce répertoire pourrait être semblable à la base de données « Supply Nation » en Australie, qui offre un service d'enregistrement et de vérification afin que les entreprises autochtones soient mieux connues et plus faciles d'accès.
- Il faut verser un financement significatif pour des ressources destinées à soutenir les entreprises autochtones afin qu'elles connaissent mieux les possibilités d'approvisionnement et qu'elles soient mieux préparées à y participer.

2. Accès aux capitaux

L'accès aux capitaux constitue le cordon ombilical de toute entreprise, et il est essentiel pour la mise sur pied d'entreprises autochtones, non seulement lors du démarrage de nouvelles entreprises, mais également pour la croissance des entreprises et sociétés existantes et florissantes. Depuis plus de 30 ans, le réseau des 59 institutions financières autochtones (IFA) a tenté de combler une importante lacune au chapitre de l'accès aux capitaux pour les entreprises appartenant aux Premières Nations, aux Inuit et aux Métis. Le modèle des IFA a été reconnu à l'échelle internationale par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)⁷. Bien que les IFA affichent une solide feuille de route, avec un taux de remboursement des prêts s'élevant à 95 %, elles ne sont pas suffisamment financées. L'accès aux capitaux demeure un obstacle au développement économique. Il est essentiel que les institutions financières autochtones reçoivent un financement plus adéquat afin de veiller à ce que les entrepreneurs autochtones, qui sont souvent moins susceptibles de pouvoir trouver du financement à partir de la valeur

⁷ OCDE, *Linking Indigenous Communities with Regional Development. OECD Rural Policy Reviews*, Paris, Éditions OCDE, 2019 : <https://doi.org/10.1787/3203c082-en> (en anglais seulement).

nette de leur maison personnelle ou d'autres sources, soient capables d'obtenir les fonds dont ils ont besoin.

La demande de prêts excède la disponibilité des fonds, et compte tenu de la tendance à la hausse du nombre d'entrepreneurs autochtones au fil des ans, la demande ne fera que continuer à croître. Des politiques sont nécessaires afin de consacrer la primauté des institutions financières autochtones et d'appuyer l'accès aux capitaux par l'entremise de meilleurs services en matière de création d'entreprises autochtones et de financement.

Recommandations

Accroissement du financement

- Le gouvernement fédéral doit accroître le financement afin de répondre à la demande de capitaux et transférer, des autres institutions financières vers les institutions financières autochtones (IFA), le financement destiné aux entrepreneurs autochtones.

Transfert des programmes

- Le gouvernement doit transférer les programmes de développement économique aux IFA, car ce sont elles qui sont les plus à même de comprendre les besoins des entreprises autochtones et de mettre en œuvre ces programmes.

Protections pour les pertes sur prêts

- Afin d'améliorer l'accès à des formes plus classiques de capitaux privés, le gouvernement doit fournir aux AFI des protections pour les pertes sur prêts.

3. Renforcement des capacités des entreprises

Dans les trois forums, les participants ont reconnu que les compétences et l'expertise dans le domaine des affaires constituent les pierres angulaires de la réussite des entreprises autochtones et de leur état de préparation économique. Pour être plus concurrentiels, les entrepreneurs et les sociétés autochtones ont besoin de solides aptitudes en matière financière, de gestion et de gouvernance, afin de pouvoir rechercher des occasions dans des secteurs émergents et demeurer viables. Le renforcement des compétences dans les domaines de l'administration des affaires et des services-conseils aux entreprises permettra d'accroître les chances de réussite et de rentabilité des entreprises autochtones. À l'heure actuelle, il n'y a pas suffisamment d'Autochtones titulaires d'un titre comptable professionnel, comme celui de comptable professionnel agréé (CPA); des mesures incitatives sont donc nécessaires afin de promouvoir auprès des Autochtones l'accréditation à une association de comptables professionnels. Pour

plusieurs apprenants autochtones, chez les jeunes comme chez les adultes, l'accès à de la formation dans ces domaines demeure difficile, en partie à cause des engagements financiers et du temps que cela exige, mais aussi en raison de l'accès insuffisant aux possibilités d'études postsecondaires au sein ou à proximité de leurs communautés.

Recommandations

Spécialisation dans le domaine des affaires et titres professionnels

- Le gouvernement doit mettre en place des mesures incitatives, y compris du financement, pour des stages et des bourses dans le cadre de programmes de formation entrepreneuriale ainsi que pour les accréditations à une association professionnelle dans des domaines comme la gestion financière, la comptabilité et la gouvernance. Le gouvernement doit également accroître le financement alloué aux bourses liées à ces accréditations.

Meilleur accès à de la formation

- Le gouvernement doit encourager et offrir des mesures incitatives afin que les universités et les collèges recrutent des étudiants autochtones et que la formation postsecondaire en finances, en gestion et en comptabilité soit plus facilement accessible dans l'ensemble des collectivités autochtones.

4. Partage de la richesse

La question du partage de la richesse découlant des ressources naturelles a été un thème majeur lors des trois forums. Le Canada est connu pour son économie fondée sur les ressources naturelles. Les peuples autochtones contribuent depuis des millénaires aux industries liées aux ressources naturelles. La participation des Autochtones aux possibilités d'exploitation des ressources, à titre de participants, de partenaires actionnaires et de promoteurs, leur permettra d'accéder à la richesse économique du secteur des ressources d'une manière environnementalement responsable, et ce, au profit de tous les Canadiens, aussi bien autochtones que non autochtones. De plus, il existe de multiples possibilités qui permettraient d'augmenter la participation des Autochtones à la gérance de l'environnement et aux économies traditionnelles, en tenant compte de l'histoire des peuples autochtones, de leurs connaissances traditionnelles et de leur rôle inhérent à titre de gardiens de la terre, de l'eau et de la faune.

Recommandations

Intérêt des Autochtones en matière d'exploitation des ressources

- Le gouvernement doit mettre au point des stratégies et des options novatrices afin que les peuples autochtones participent davantage aux projets d'exploitation des ressources, au-delà du statut de simples bénéficiaires, et ce, par l'entremise de partenariats avec prise de participation dans les projets.

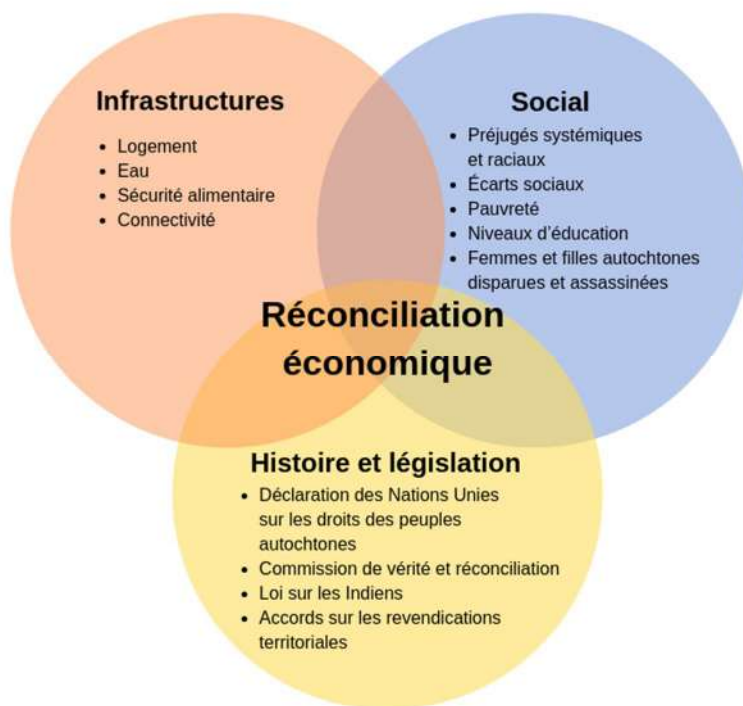
Gérance de l'environnement et économies traditionnelles

- Le gouvernement doit implanter des stratégies destinées à soutenir la croissance des économies traditionnelles et à accroître la participation des Autochtones à la gérance et à la gestion de l'environnement. Une façon d'y arriver est de déléguer aux peuples autochtones la gestion des parcs nationaux.

ÉLARGIR LE CERCLE : CE QUE NOUS AVONS ENTENDU PENDANT LES FORUMS

En 2017 et 2018, le Conseil national de développement économique des Autochtones (CNDEA) a conclu un partenariat avec l'Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF), le Forum des politiques publiques (FPP) et l'ancien ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) en vue d'organiser une série de trois conférences sur la réconciliation économique et la croissance inclusive au Canada. Chaque forum était unique, mais un thème commun a émergé : **l'inclusion des peuples autochtones dans l'économie canadienne est un investissement nécessaire pour l'avenir du Canada, et non une dépense.**

Bien que le présent rapport se concentre particulièrement sur la réconciliation économique, il est clairement ressorti des séances qu'il existe une intersection au sein des nombreux enjeux qui ont des répercussions sur les peuples autochtones et sur leur développement économique. La section qui suit présente un aperçu des trois forums.



Ce que peuvent signifier la réconciliation et la croissance économique inclusive pour les Premières Nations et le Canada



Aînée Claudette Commanda – Prière d'ouverture

Le premier forum a eu lieu le 15 février 2017, à l'hôtel Westin d'Ottawa. Cette rencontre a consisté en des discussions informelles et des panels sur la réconciliation économique entre les Premières Nations et le Canada, auxquels ont participé des Autochtones et des non-Autochtones, dont Perry Bellegarde (chef national de l'Assemblée des Premières Nations), Wilton Littlechild (ancien commissaire, Commission de vérité et réconciliation) et Manny Jules (commissaire en chef, Commission de la fiscalité des premières nations). Ce forum comportait également une allocution de l'honorable Carolyn Bennett, ministre de l'ancien ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada, ainsi que le discours thème, prononcé par l'honorable Jody Wilson-Raybould, ancienne ministre de la Justice et procureure générale⁸. Les participants à cette rencontre ont proposé des pistes de solutions pour commencer à se soustraire à la *Loi sur les Indiens*, et mentionné qu'il fallait insister davantage sur le développement économique des Premières Nations en tant que moyen d'affronter les défis sur le plan social.

⁸ Voir l'annexe A pour consulter la liste complète des conférenciers.

Approvisionnement

Pour atteindre une croissance économique inclusive, il est essentiel que l'approvisionnement accorde la priorité aux entreprises des Premières Nations. Afin d'encourager cette politique, tant dans le secteur public que privé, les gouvernements doivent ajouter dans les pratiques en matière d'approvisionnement une clause encourageant l'achat auprès des entreprises autochtones.

Le gouvernement doit obliger des entreprises privées qu'elles adoptent une stratégie concrète pour favoriser la

pleine participation des peuples autochtones, et il doit changer ses pratiques en matière de chaîne d'approvisionnement afin d'offrir aux entreprises canadiennes des mesures incitatives pour qu'elles s'engagent envers la réconciliation avec les peuples autochtones. Cela doit être rendu obligatoire pour les entreprises qui souhaitent soumissionner des contrats fédéraux.

Finalement, le gouvernement doit également appliquer cette pratique à ses propres processus contractuels dans l'ensemble des ministères fédéraux, et faire un suivi afin de veiller à ce que les ministères s'y conforment.

Accès aux capitaux et au financement

Le manque d'accès aux capitaux constitue un obstacle majeur pour les entreprises autochtones. On peut combler, en partie, cette lacune en finançant convenablement le réseau des institutions financières autochtones (IFA) et en lui donnant du soutien. Les IFA reposent sur un modèle communautaire de prêts

[Traduction] "Notre cercle est incomplet parce qu'il démontre comment les peuples autochtones n'ont pas été inclus, [et] en même temps, comment ils ont subi des répercussions négatives pendant une grande partie de l'évolution du Canada.

L'expression "élargir le cercle" incarne la nécessité pour la société et l'économie canadiennes d'étendre [et] d'offrir à un plus grand nombre de collectivités autochtones les possibilités de devenir prospères, saines et florissantes sur le plan culturel. »

Jody Wilson-Raybould, Forum des Premières Nations, 2017

dont le but est de remédier à l'absence de capitaux disponibles pour financer la mise sur pied de petites entreprises autochtones. La demande de prêts dépasse actuellement la capacité des AFI à y répondre.

Les Premières Nations sont également confrontées à de nombreuses difficultés lorsqu'elles tentent d'obtenir un



De gauche à droite : Shannin Metatawabin, le chef Ian Campbell, Manny Jules, Karen Restoule et Ken Coates

Panel : Prendre des mesures pour la réconciliation et la croissance économique

financement de la part du gouvernement fédéral. Par exemple, elles n'ont pas accès à certains programmes de financement à la disposition des collectivités hors réserve. Cela limite la capacité des Premières Nations à obtenir du financement pour des infrastructures et des petites entreprises commerciales. La mauvaise harmonisation du financement contribue également à ce problème. Les cycles de financement ne sont pas toujours en phase avec le rendement des investissements effectués dans le cadre des projets. Les cycles de financement durent habituellement 2 ou 3 ans, alors que le rendement des investissements de certains projets peut prendre jusqu'à 10 ou 15 ans. Le gouvernement fédéral doit revoir ses programmes de financement afin de s'assurer qu'ils puissent véritablement fournir un financement à long terme.

Renforcement des capacités et éducation

La représentation et la reconnaissance sont importantes. Les réussites et les cultures des Premières Nations doivent être célébrées et reconnues dans les espaces publics, notamment les sites emblématiques, les écoles, etc. Un plus grand nombre de personnes accomplies issues des Premières Nations doivent être nommées au sein des conseils d'administration d'entreprises et à des postes de direction. Les entreprises autochtones qui ont du succès doivent figurer dans les études de cas des écoles d'administration des affaires. On doit donner aux jeunes des Premières Nations l'espace dont ils ont besoin afin qu'ils assument de plus en plus des fonctions de direction, et les jeunes doivent être intégrés au processus décisionnel. Cela est particulièrement vrai dans le contexte où la moitié de la population des Premières Nations au Canada est âgée de moins de 25 ans.



*De gauche à droite : Jean-Paul Gladu, Carol Anne Hilton et le chef Darcy Bear
Panel : Comment concrétiser l'inclusion des Premières Nations*

L'éducation est non seulement essentielle au développement économique des Premières Nations, mais elle est également une disposition figurant dans les traités. Par conséquent, le gouvernement fédéral doit consacrer du temps et des ressources à cet enjeu crucial. Les liens entre l'éducation et le bien-être économique ne doivent pas être sous-estimés. Afin que les Premières Nations aient accès au plus grand nombre possible d'opportunités, il faut que le gouvernement fédéral et les établissements universitaires concluent davantage de partenariats. Cela fera en sorte que les jeunes des Premières Nations pourront faire des études supérieures sans avoir à quitter leur communauté ou à déménager.

Le fait d'aider les entreprises naissantes au sein des Premières Nations suppose également de créer des conditions dans lesquelles les entrepreneurs autochtones peuvent prospérer. Cela peut se faire par l'entremise de programmes de mentorat qui permettraient aux Autochtones d'avoir accès à du financement et à de l'aide en vue de lancer leurs entreprises et de conclure des partenariats avec d'autres sociétés. Il est particulièrement important de faire participer les jeunes autochtones aux activités de développement économique dans leurs communautés, par l'intermédiaire de la création d'entreprises et d'activités entrepreneuriales. Le manque de possibilités dans leurs collectivités pousse souvent les jeunes talents à partir ailleurs afin d'avoir de meilleures perspectives d'avenir.

Une approche pangouvernementale en matière de partage de la richesse

Il faut adopter une approche pangouvernementale en matière de réconciliation afin de veiller à ce que la prestation des programmes destinés aux peuples des Premières Nations soit efficace. Plusieurs membres des communautés des Premières Nations ne connaissent pas les politiques et programmes fédéraux qui



*Kim Baird et le chef national Perry Bellegarde
Discussion informelle : Que peuvent signifier la réconciliation et la
croissance économique inclusive*

les concernent, ou ne savent pas comment s'y retrouver, d'autant plus que certains de ces programmes relèvent d'autres ministères que Services aux Autochtones Canada (SAC) et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC). En outre, puisque plusieurs enjeux qui touchent les peuples autochtones sont gérés tant par le gouvernement fédéral que provincial, tous les échelons de gouvernement doivent adopter une approche collaborative. Les gouvernements doivent veiller à ce que les programmes et les politiques soient rationalisés en

vue de clarifier les processus et de faire en sorte qu'il soit plus facile pour les communautés de naviguer dans la gamme de programmes offerts.

Une approche pangouvernementale exige une communication et une collaboration interministérielles. Cette approche doit reconnaître les droits inhérents des peuples autochtones, s'appuyer sur une relation de nation à nation et, plus important encore, éviter une attitude paternaliste. Il est également important que le gouvernement reconnaisse que la relation de la Couronne avec les Premières Nations est à la fois juridique et économique. En fait, la réconciliation économique ne sera atteinte que lorsque les Premières Nations seront en mesure d'exercer pleinement leur fonction économique.

Investissements privés

Les investissements privés au sein des collectivités des Premières Nations sont nécessaires afin de promouvoir le développement économique. Le gouvernement fédéral peut encourager ces investissements en appuyant les Premières Nations dans la création de leurs propres institutions de développement économique. Par exemple, le gouvernement fédéral doit mieux soutenir des outils comme la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGFPN). Ce mécanisme permet aux Premières Nations d'attirer des investissements privés et des partenariats. Les Premières Nations doivent être encouragées et disposer des moyens nécessaires pour créer leurs propres sources de revenus, notamment par l'entremise de l'impôt foncier. Les Premières Nations doivent détenir une compétence fiscale sur leur territoire traditionnel, sur leur territoire visé par un traité et sur les secteurs qui relèvent de leurs compétences, afin de tirer parti des avantages de la mise en valeur des ressources sur leurs terres.

Le gouvernement fédéral doit fournir tout le soutien nécessaire aux communautés et aux investisseurs afin qu'ils puissent utiliser les outils, les politiques et les systèmes de gestion qui existent. Cela suppose que l'on comprenne que les Premières Nations, les gouvernements et les promoteurs ont des cultures organisationnelles différentes. Cela exige en plus une sensibilisation à l'égard de la réalité des peuples autochtones qui vivent au Canada. La mise en œuvre des traités et des droits inhérents, la *Loi sur les Indiens* ainsi que les conséquences des pensionnats sont tous nécessaires à la compréhension du développement économique des Autochtones. Les investisseurs privés doivent être soutenus et récompensés de faire des affaires dans les réserves, plutôt que d'être confrontés à des défis additionnels susceptibles de les dissuader d'y investir.

Stratégie nationale de développement économique des Autochtones

Il faut adopter une stratégie nationale claire et cohérente afin d'orienter le développement économique des Autochtones. Le gouvernement fédéral doit habiliter le Conseil national de développement économique des Autochtones à travailler avec les organismes autochtones, tous les échelons de gouvernement, ainsi que le secteur privé en vue de mettre au point une stratégie globale. Cette stratégie doit tenir compte des besoins des collectivités autochtones en vue de définir le financement stratégique qui leur est destiné et prendre en compte le caractère changeant de l'économie, tant au Canada qu'à l'échelle mondiale. Les Premières Nations et les peuples autochtones doivent être préparés à participer à une économie axée sur la technologie.

Cette stratégie exigerait également un important virage de la relation du gouvernement avec les peuples autochtones, dans laquelle les fonctionnaires et les politiciens jouent un rôle déterminant. Cependant, en raison de l'histoire de la colonisation, les peuples autochtones manquent de confiance et de certitude à l'égard du gouvernement. Par conséquent, une stratégie de développement économique des Autochtones doit tenir compte d'un processus explicatif afin que le Canada revitalise et rebâtisse sa relation avec les peuples autochtones et les considère comme des partenaires égaux.

*[Traduction] « Comment pouvez-vous inspirer des gens qui ont été démoralisés au cours des 500 dernières années? Comment pouvez-vous inspirer des gens qui ont été colonisés? Comment pouvez-vous inspirer des gens qui ressentent le traumatisme intergénérationnel résultant des pensionnats? Comment pouvez-vous redonner cette fierté aux hommes et aux femmes des Premières Nations, alors qu'ils et elles ne veulent même plus être des [Autochtones]? Comment pouvez-vous rétablir cela? »
Chef national Perry Bellegarde, Forum des Premières Nations, 2017*

Ce que peuvent signifier la réconciliation et la croissance économique inclusive pour la Nation métisse et le Canada



Le forum a eu lieu le 8 novembre 2017, à l'Université de Winnipeg. Lors de cette rencontre, des allocutions ont été prononcées par des invités de marque, dont Thomas Isaac (ancien représentant spécial de la ministre des Affaires autochtones et du Nord sur la réconciliation avec les Métis), David Chartrand (président de la Manitoba Métis Federation), Clément Chartier (président du Ralliement national des Métis) et Cassidy Caron (ministre responsable des jeunes Métis au sein de la Nation métisse de la Colombie-Britannique).⁹ Les participants à ce forum ont souligné le fait que la reconnaissance des droits des Métis ainsi que le développement économique font partie intégrante de la réconciliation.

Approvisionnement

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent veiller à ce que les politiques d'approvisionnement appuient les entreprises appartenant aux Métis et aux autres Autochtones. Cela exige de comprendre de façon plus globale comment et pour quelle raison il faut soutenir les entreprises

⁹ Voir l'annexe A pour consulter la liste complète des conférenciers.

appartenant aux Autochtones. Les participants ont exprimé leurs points de vue sur l'importance pour les entreprises appartenant aux Métis d'accorder la priorité à l'approvisionnement auprès d'autres entreprises appartenant à des Métis et d'embaucher des employés autochtones.

Accès aux capitaux

L'accès aux capitaux est un élément clé de la croissance des entreprises autochtones. Toutefois, c'est également un défi de taille pour plusieurs entreprises appartenant à des Métis, et cet enjeu doit être abordé par les gouvernements fédéral et provinciaux. Le financement des organismes de développement économique des Métis constitue un investissement nécessaire et judicieux, car les communautés métisses font preuve d'un extraordinaire esprit d'entreprise et d'un sens des affaires. Ce financement doit inclure un financement accru des institutions financières autochtones (IFA).

Renforcement des capacités et éducation

La Chambre de commerce du Canada a déclaré que la réconciliation avec les peuples autochtones est essentielle à la compétitivité nationale du Canada, et que l'éducation en est le fondement¹⁰. Investir dans le renforcement des capacités et dans l'éducation constitue une façon pour les gouvernements de contribuer de façon notable au développement économique des Autochtones et de faire progresser la

réconciliation économique. Ainsi, les gouvernements pourraient offrir des mesures incitatives aux entreprises afin qu'elles payent les études d'un jeune Métis. En retour, on demanderait à l'étudiant de travailler pour cette entreprise ou une industrie pendant une période de temps prédéterminée. Parallèlement, il est important de veiller à ce que les jeunes Métis bénéficient d'un plus vaste choix de possibilités d'éducation et d'emploi.



De gauche à droite : Cassidy Caron, Alex Hosfield, Mitchell Case et Annette Trimbee
Panel : Se tourner vers l'avenir avec les jeunes leaders d'aujourd'hui

¹⁰ Chambre de commerce du Canada, *Se rapprocher, faire des progrès : le rôle des entreprises dans la réconciliation avec les peuples autochtones*, 2017 : <http://www.chamber.ca/fr/medias/communiqués-de-presse/170511-les-entreprises-ont-un-role-crucial-a-jouer-dans-le-processus-de-reconciliation/>.

Finalement, la Nation métisse a élaboré des propositions en vue d'accroître les capacités des établissements d'enseignement dont dispose la Nation métisse et d'établir un Centre d'excellence de la Nation métisse en éducation, qui est une autre importante initiative que les gouvernements doivent soutenir.

Partage de la richesse et financement équitable

Les trois groupes autochtones au Canada doivent bénéficier d'un traitement équitable au chapitre des programmes et des services, puisque le développement économique est essentiel à l'atteinte de la réconciliation. À cette fin, le gouvernement doit injecter plus d'argent dans les institutions métisses, notamment dans les sociétés métisses de financement, ainsi que dans les gouvernements métis.

Le sous-financement des communautés métisses est particulièrement troublant, étant donné que cela peut entraîner des problèmes sociaux plus larges. Alors que les gouvernements fédéral et provinciaux doivent investir dans les communautés métisses, ces dernières doivent également réfléchir à la façon dont elles peuvent utiliser l'argent pour soutenir les entreprises autochtones. De plus, le partage de la richesse peut se faire à l'échelle individuelle en faisant ses achats dans les entreprises locales et en les soutenant, plutôt que d'encourager des entreprises nationales et internationales multimillionnaires.

[Traduction] « Pour moi, la réconciliation économique et la réconciliation forment un tout. Elles seront atteintes lorsque nos familles ne seront plus à l'extrémité négative du spectre au chapitre de l'ensemble des déterminants sociaux de la santé. Parce que c'est là que nous nous trouvons actuellement. Si vous regardez les soins de santé, l'éducation, les services destinés aux enfants, nous faisons des progrès, mais nous sommes encore à cette extrémité négative du spectre, et nous aurons atteint la réconciliation quand nous ne serons plus à cette extrémité négative du spectre. »

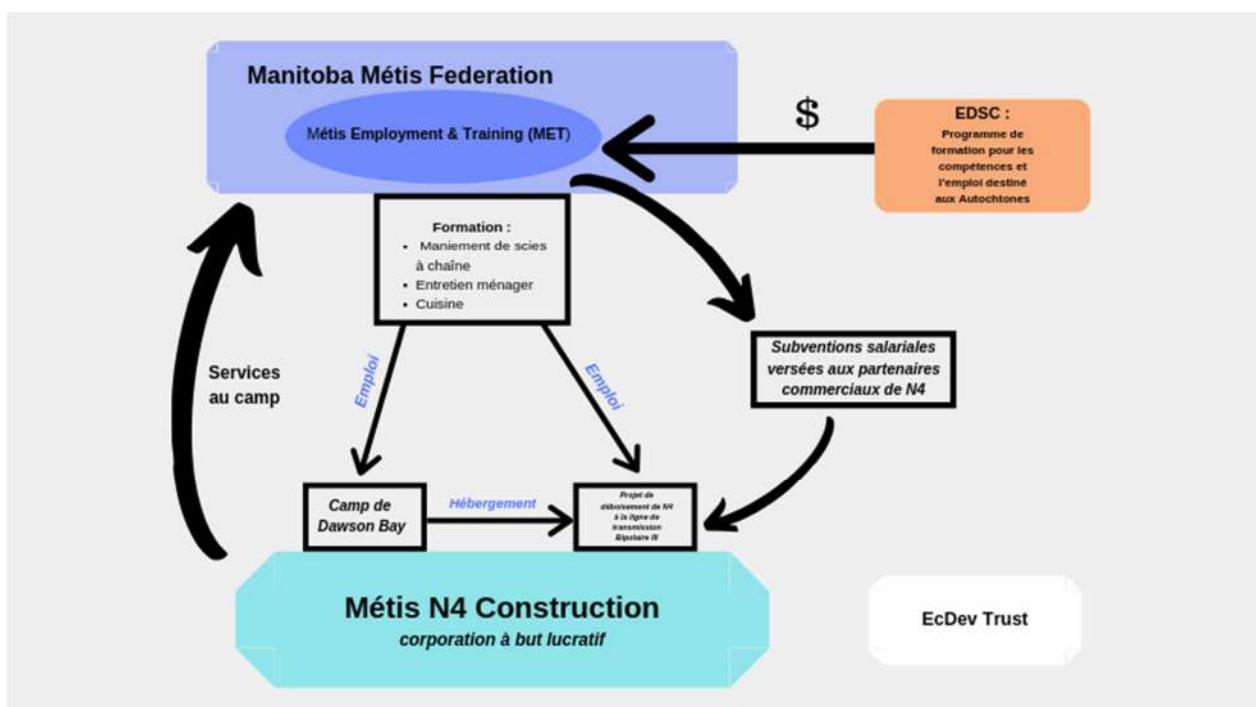
Cassidy Caron, Forum des Métis, 2018

Stratégie de développement économique de la Nation métisse

Le gouvernement fédéral a mis en œuvre un processus destiné à favoriser le développement économique des Métis. Dans son budget de 2016, le gouvernement fédéral a alloué 25 millions de dollars à l'Accord de développement économique entre le Canada et les Métis. Cet Accord est mis en œuvre par l'entremise des institutions financières de la Nation métisse, alors que l'orientation concernant les

nouveaux investissements stratégiques a été donnée par les membres dirigeants du Ralliement national des Métis. Ce processus comprenait trois symposiums sur le développement économique des Métis, auxquels ont participé les chefs de file de la Nation métisse, des ministres fédéraux et provinciaux, ainsi que des dirigeants d'entreprises. Les travaux visant à faire progresser la stratégie de développement économique de la Nation métisse doivent se poursuivre. À cette fin, la Nation métisse a demandé aux premiers ministres du Canada et des provinces d'appuyer la tenue d'un quatrième symposium.

Il est important de mobiliser le secteur privé, car les entreprises canadiennes ont tout intérêt à ce que soit établie une stratégie à long terme de développement économique et de croissance économique inclusive des Métis. Des initiatives novatrices, comme le modèle d'entreprise sociale, doivent être promues et financées. Le modèle d'entreprise sociale, illustré ci-dessous, est une combinaison des modèles social et entrepreneurial, qui équilibre l'objectif commercial (générer un profit) avec l'objectif social (créer de la valeur sociale).



Par exemple, Métis N4 Construction met en œuvre des programmes et des initiatives, tout en utilisant les profits afin d'investir dans les collectivités métisses. Il est parfois difficile de trouver des façons novatrices d'atteindre des objectifs sociaux, ce qui exige de transférer les ressources des activités à but lucratif vers les organismes sans but lucratif.

Source : *Élargir le cercle – Réconciliation économique avec les Métis*, <https://youtu.be/x3Pf6TEzVYM>.

Identité et droits des Métis

La reconnaissance des droits des Métis se trouve à l'avant-plan de la réconciliation, y compris la réconciliation économique, avec la Nation métisse. Les différents paliers de gouvernement affichent des lacunes importantes au chapitre des connaissances et de la sensibilisation au sujet des lois encadrant les droits des Métis, ce qui donne lieu, au sein de la fonction publique, à des mythes concernant les droits des Métis. Par exemple, certains fonctionnaires pensent que :

- les droits des Métis sont des dérivés des droits des Autochtones;
- les droits issus de traités l'emportent sur les droits des Métis;
- il n'est pas nécessaire de consulter les Métis au même titre que les Premières Nations.

Ces affirmations sont fausses. En fait, les droits des Métis sont un ensemble distinct de droits protégés par la constitution. Les décideurs doivent trouver un équilibre entre les droits issus de traités et les droits des Métis; de plus, l'obligation de consulter va au-delà des gouvernements métis et doit inclure l'organe représentatif plus large, délégué par les titulaires de droits. Le manque de connaissance au sein de la fonction publique concernant les droits des Métis nuit aux efforts de réconciliation avec les peuples autochtones. Par conséquent, les systèmes gouvernementaux ne sont pas conçus pour répondre aux revendications distinctes et uniques des peuples métis. Il en résulte une inégalité dans l'allocation des ressources.

Quand il s'agit du respect des droits juridiques des Métis, la culture et le patrimoine doivent également être pris en compte, en plus de l'ascendance mixte des Métis. Dans sa décision concernant la Manitoba Metis Federation¹¹, « [l]a CSC [Cour suprême du Canada] a souligné le caractère unique et distinct du patrimoine et de la culture des Métis qui, avant tout, n'est nullement tributaire de la culture et du patrimoine des Premières Nations »¹². Les gouvernements doivent par conséquent évoluer vers une approche plus large qui inclura les Métis d'une manière équitable et honorable. Afin de remédier aux lacunes systématiques, les gouvernements doivent :

- mettre en œuvre des processus qui permettent que la réconciliation se concrétise dans différents domaines, notamment le développement économique, le règlement des revendications, le

¹¹ Cour suprême du Canada, *Manitoba Metis Federation Inc. c. Canada (Procureur général)*, 2013 : <https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/12888/index.do>.

¹² Thomas Isaac, *Une question d'importance nationale et constitutionnelle : rapport du représentant spécial de la ministre sur la réconciliation avec les Métis : droits des Métis visés à l'article 35 et arrêt Manitoba Metis Federation*, 2016 : http://publications.gc.ca/collections/collection_2016/aanc-inac/R5-123-2016-fra.pdf.

dossier des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées, et se pencher sur les conséquences des pensionnats, etc.;

- adopter une approche pangouvernementale en vue d'aborder d'une manière distincte les questions liées aux Métis, plutôt que de les incorporer dans les enjeux concernant plus largement les Autochtones, tout en veillant à ce que tous les dossiers soient traités de manière équitable.

[Traduction] « Comment pouvez-vous vous réconcilier avec les peuples [autochtones], si vous ne comprenez même pas la loi qui concerne ces peuples? »
Thomas Isaac, Forum des Métis, 2018

Ce que peuvent signifier la réconciliation et la croissance économique inclusive pour les Inuit et le Canada



Madeleine Redfern et l'aînée Sally Webster – Prière de bienvenue et d'ouverture

Le troisième forum a eu lieu le 29 novembre 2018, au Centre Shaw à Ottawa. À cette occasion, plusieurs chefs de file provenant des quatre coins de l'Inuit Nunangat ont pris la parole, dont Natan Obed (président d'Inuit Tapiriit Kanatami), Aluki Kotierk (présidente de Nunavut Tunngavik inc.), l'honorable Charlie Watt (président de la Société Makivik) et Johannes Lampe (président du gouvernement Nunatsiavut). De plus, des discours thèmes ont été prononcés par l'honorable Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, ainsi que par l'honorable Dominic LeBlanc, ministre des Affaires intergouvernementales et du Nord et du Commerce intérieur¹³. Les participants à cette rencontre s'entendaient sur le fait que les accords sur les revendications territoriales protègent certains droits, mais qu'ils ne garantissent pas le développement économique.

¹³ Voir l'annexe A pour consulter la liste complète des conférenciers.

Les participants ont également insisté sur le fait que c'est aux Inuit eux-mêmes de définir et de déterminer comment la prospérité économique doit se concrétiser dans leurs collectivités, et que cette prospérité doit être enracinée dans la culture et les traditions inuites, le Nord et les engagements établis dans les accords sur les revendications territoriales.

Au sujet de l'Inuit Nunangat

L'Inuit Nunangat comprend quatre régions indépendantes visées par des revendications territoriales, qui collectivement, réunissent une population d'environ 47 330 personnes¹⁴. Ces régions sont les suivantes :

Région	Société ou gouvernance	Président	Accord	Date de signature
Nunavik	Société Makivik	L'honorable Charlie Watt	<i>Convention de la Baie James et du Nord québécois et Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik</i>	Août 1975 et 2006
Inuvialuit	Société régionale inuvialuit	Duane Smith	<i>Convention définitive des Inuvialuit</i> (en anglais seulement); points saillants en français : http://publications.gc.ca/collections/collection_2014/aadnc-aandc/R34-9-12-2007-fra.pdf	1984
Nunavut	Nunavut Tunngavik Incorporated	Aluki Kotierk	<i>Accord sur les revendications territoriales du Nunavut</i>	1993
Nunatsiavut	Gouvernement Nunatsiavut	Johannes Lampe	<i>Accord sur des revendications territoriales des Inuit du Labrador</i>	2005

Accords sur les revendications territoriales

Les accords sur les revendications territoriales sont à la base du développement économique des Inuit de l'Inuit Nunangat. Par conséquent, en matière de réconciliation économique, la norme minimale exigerait que le gouvernement veille à la mise en œuvre complète et équitable des accords conclus avec les Inuit. Ces accords énoncent des principes fondamentaux de gouvernance en ce qui a trait aux terres et aux

¹⁴ Pour avoir un portrait des régions, y compris des données sur la démographie et la population, voir *Inuit Statistical Profile 2018*, Ottawa, Inuit Tapiriit Kanatami, 2018 : <https://www.itk.ca/wp-content/uploads/2018/08/Inuit-Statistical-Profile.pdf> (en anglais seulement).

eaux des Inuit, et ils jettent les bases de la création d'une société prospère et juste. Cependant, dans certains cas, les exigences de base contenues dans les traités modernes ne sont pas respectées. Cela constitue un obstacle important au développement économique des Inuit. Par exemple, le chapitre 23 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut garantit la réduction des obstacles systémiques qui empêchent les Inuit d'avoir accès aux emplois au sein des gouvernements du Nunavut et du Canada, qui représentent les plus importants employeurs du territoire. Bien que les gouvernements, avec le fort encouragement de Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI), prennent des mesures pour accroître l'embauche des Inuit, le taux d'emploi réel des Inuit au sein du gouvernement reste en deçà de l'engagement à ce que les Inuit occupent 85 % des postes.

Approvisionnement

L'un des principaux moteurs de l'économie des Inuit demeure les achats gouvernementaux; ceux-ci peuvent contribuer à aider les entreprises inuites à croître et à créer des possibilités pour les travailleurs Inuit. Cependant, les processus d'approvisionnement inefficaces continuent d'être un des plus grands défis et un des principaux obstacles à une véritable réconciliation économique. Les accords sur les



Clint Davis et Natan Obed

Discussion avec le conseil d'Inuit Tapiriit Kanatami : Que peuvent signifier la réconciliation économique et la croissance inclusive pour l'Inuit Nunangat

revendications territoriales exigent que les entreprises inuites bénéficient de chances équitables de soumissionner des contrats. Pourtant, ce n'est pas toujours le cas, et la formulation de certains accords est ambiguë au point qu'il n'y a pas d'attentes claires à l'égard de ce qui constitue des chances « équitables ». Les Inuit réclament des politiques en matière d'approvisionnement qui soient au bénéfice de leurs communautés, grâce à la création de richesses qui restent dans le Nord. En vue de résoudre les problèmes liés à l'approvisionnement, le gouvernement doit se pencher sur certains aspects de ses politiques.

Les entreprises inuites sont actuellement répertoriées dans des registres d'entreprises inuites dont la mise sur pied est parfois prescrite dans les accords sur les revendications territoriales. Ces accords influencent également la définition de ce qui constitue une entreprise inuite. Cependant, il arrive que les entreprises inuites ne soient pas définies au moyen d'un solide cadre qui correspond aux attentes des

Inuit. Une façon de régler ce problème serait de changer les critères d'identification des entreprises inuites en vue d'inclure la contribution qu'une entreprise fait à l'Inuit Nunangat.

Outre les registres d'entreprises inuites, il y a aussi les processus d'approvisionnement, qui sont souvent alambiqués; de plus, les demandes de propositions (DP) ne sont pas clairement communiquées aux entreprises inuites. Il existe deux avenues pour corriger cette situation :

- exiger que les DP contiennent la formulation d'« entreprises inuites qualifiées »;
- exiger que les possibilités soient clairement communiquées aux entreprises inuites.

Ces types de mesures sont également conformes à l'esprit et à l'objectif des accords sur les revendications territoriales. Ainsi, l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut énonce que les gouvernements doivent « donn[er] aux entreprises inuit toutes occasions raisonnables de présenter des soumissions concurrentielles ».¹⁵

Afin de garantir la transparence et la communication claire, le gouvernement pourrait soutenir l'établissement dans tout le pays de bureaux de liaison en matière d'approvisionnement auprès des Autochtones, en vue d'améliorer les liens entre les personnes qui travaillent dans le domaine du développement économique, les IFA, les bureaux des achats et les entrepreneurs. Le gouvernement doit également appuyer les entrepreneurs qui auraient du mal à se retrouver dans les processus compliqués d'approvisionnement.

Finalement, au chapitre des nouvelles idées en matière de solutions politiques destinées à promouvoir l'approvisionnement auprès des entreprises inuites, les participants ont formulé des suggestions qui s'appuient en grande partie sur deux domaines : l'établissement de cibles concrètes d'achats et la création de programmes pour préserver la compétitivité des entreprises inuites. On peut s'inspirer d'exemples, comme ceux du gouvernement de l'Australie¹⁶ et de SaskPower¹⁷, pour déterminer comment mettre ces idées en œuvre. Il est également important de mettre en application des mécanismes qui font en sorte que les Inuit ont accès à l'approvisionnement gouvernemental. Par conséquent, outre le fait que

¹⁵ *Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*, article 24.4.2 : <http://nni.gov.nu.ca/sites/nni.gov.nu.ca/files/06NLCA-Fr.pdf>.

¹⁶ Gouvernement australien, *Commonwealth Procurement Rules* : <https://www.finance.gov.au/commonwealth-procurement-rules/> (en anglais seulement).

¹⁷ SaskPower, *SaskPower Receives Gold Certification for Progressive Aboriginal Relations*, 2017 : <https://www.saskpower.com/about-us/media-information/news-releases/2018/03/saskpower-receives-gold-certification-for-progressive-aboriginal-relations> (en anglais seulement).

les ministères doivent avoir des cibles obligatoires, des pénalités financières doivent leur être imposées s'ils n'atteignent pas ces cibles.

Accès aux capitaux

Le manque d'accès aux capitaux dans l'Inuit Nunangat freine la croissance économique. Les gens sentent que les grandes institutions financières ont délaissé les marchés éloignés, car ceux-ci ne sont pas assez rentables pour justifier leur présence. La pénurie de services bancaires dans l'ensemble de l'Inuit Nunangat fait en sorte que les entrepreneurs Inuit ne bénéficient pas d'un soutien suffisant pour démarrer et faire croître leurs entreprises, pour répondre aux DP dans le cadre du processus d'approvisionnement et pour maintenir des stocks.

Dans ce contexte, les institutions financières autochtones sont un acteur important de l'amélioration de l'accès aux capitaux, car elles sont en mesure de contribuer à combler les lacunes au chapitre de l'infrastructure financière, qui touchent les communautés inuites de manière disproportionnée. Le gouvernement fédéral peut également jouer un rôle en matière de politiques, en encourageant les banques et les caisses d'économie, et en leur offrant des mesures incitatives, afin qu'elles établissent des institutions prêteuses autochtones dans les endroits où il n'y en a pas déjà. Finalement, il existe des exemples d'appuis que le secteur bancaire offre aux entreprises autochtones. Ainsi, la caisse d'économie Vancity a différents types de programmes¹⁸ qui soutiennent les entreprises autochtones en Colombie-Britannique; cela constitue un exemple positif d'initiatives bancaires dont pourrait bénéficier l'Inuit Nunangat.



Renforcement des capacités et éducation

L'éducation et la formation axée sur les compétences constituent un élément essentiel de la réconciliation; ceci est particulièrement important pour les jeunes Inuit. Grâce aux possibilités offertes par la formation axée sur les compétences et l'éducation, on peut créer une société équitable, qui

¹⁸ Vous trouverez à l'adresse suivante de plus amples renseignements (en anglais seulement) sur les programmes de la caisse d'économie Vancity :

<https://www.vancity.com/BusinessBanking/Financing/SpecializedSectorSolutions/FirstNationsAndAboriginal/>.

permet non seulement d'outiller les femmes inuites, mais également de démanteler l'état oppressif de colonialisme qui entrave sévèrement les hommes Inuit.

Le gouvernement peut faire davantage en vue de mettre en place des mécanismes destinés à encourager les employeurs et les entreprises du secteur privé à offrir de la formation axée sur les compétences, et à les obliger à le faire. Cela signifie qu'il faudrait exiger du secteur privé qu'il atteigne des cibles d'embauche et de formation, et que s'il ne respecte pas ces cibles, il lui soit imposé des pénalités

[Traduction] « Cette idée selon laquelle ce ne serait que de nos jours ou depuis un passé récent que nous envisageons le développement économique n'est pas vraie dans les faits. Le développement économique et les intérêts commerciaux interagissent avec l'Inuit Nunangat depuis des centaines et des centaines d'années. Pensez à la Compagnie de la Baie d'Hudson et à la quantité de ressources naturelles que les Inuit ont contribué à fournir afin d'alimenter le développement de ce pays. Et pourtant, on ne voit pas dans l'Inuit Nunangat d'infrastructures importantes qui étaient liées aux

Inuit qui ont tiré profit de la traite des fourrures. »

Natan Obed, Forum des Inuit, 2018

semblables à celles qui ont été suggérées dans le cas de l'approvisionnement du gouvernement (p. ex., des amendes, la révocation ou l'inadmissibilité aux futures possibilités d'approvisionnement, la révocation de permis, etc.). En même temps, le gouvernement doit reconnaître et célébrer les entreprises du secteur privé qui créent des programmes de formation axée sur les compétences à l'intention des Autochtones.

Le gouvernement doit soutenir de manière proactive et améliorer l'accès des jeunes Inuit à l'éducation. Cela supposerait d'accroître le nombre d'établissements scolaires dans le Nord, afin que les jeunes Inuit n'aient pas à se déplacer dans le Sud pour fréquenter l'école, mais aussi d'étendre les outils d'éducation en améliorant la disponibilité d'Internet et l'accès à l'apprentissage en ligne.

Partage de la richesse

Le développement commercial est une façon de partager la richesse dans les collectivités. Il est possible de soutenir les petites et moyennes entreprises (PME), dont la valeur est souvent négligée au profit de projets et de contrats gouvernementaux de plus grande envergure. Dans les faits, en appuyant la création de petites entreprises, le gouvernement pourrait ajouter de la valeur à l'économie inuite et aux communautés. En plus d'avoir accès aux capitaux et aux possibilités d'approvisionnement plus modestes, les entreprises inuites pourraient également tirer avantage de programmes offerts par le gouvernement pour appuyer le développement commercial. Cependant, il est important de souligner le fait que les programmes destinés à bénéficier aux Inuit et au Nord doivent être créés et gérés en collaboration avec les Inuit. Cela permettrait de répondre aux préoccupations à l'égard des programmes qui sont assortis de conditions restrictives et dont l'accès est trop compliqué. Dans la même veine, les subventions devraient

être attribuées sur une période plus longue, et les exigences en matière de rapports devraient être réalistes et pas trop onéreuses pour les entreprises inuites, particulièrement les plus petites.

Infrastructure et transports

L'infrastructure joue un rôle déterminant dans l'Inuit Nunangat. Pourtant, il existe encore des déficiences à ce chapitre, qui continuent d'empêcher les économies inuites de s'épanouir. L'infrastructure ne fonctionne pas de la même façon dans le Nord; l'innovation technologique est donc nécessaire afin de combler les écarts historiques d'une manière qui soit adaptée au climat et à la géographie nordiques et arctiques. De plus, il est essentiel de tenir compte des points de vue des populations nordiques et inuites sur la façon d'améliorer l'infrastructure, si on veut concrètement stimuler le développement économique dans le Nord.

En ce qui a trait aux besoins et aux particularités géographiques de l'Inuit Nunangat, le gouvernement doit considérer l'infrastructure de transports comme un service essentiel pour la population qui y vit. Le gouvernement doit concevoir une stratégie afin de mettre en place une infrastructure fiable et travailler avec les sociétés en vue de créer des modèles d'affaires viables en matière de transport aérien et maritime. De plus, la construction d'infrastructures solides dans le domaine d'Internet et du transport maritime et aérien crée de nouvelles possibilités économiques. Les entreprises privées peuvent également contribuer au développement de l'infrastructure. Quand des entreprises construisent des infrastructures comme des routes, des pistes d'atterrissage et des quais, ces travaux doivent être réalisés dans des endroits qui permettent de générer des retombées à long terme pour les collectivités, même après le départ des entreprises de construction. Cela supposerait également de veiller à ce que les ententes sur les répercussions et les avantages (ERA) comportent des garanties que le développement de l'infrastructure soit réalisé dans l'optique d'engendrer au sein des collectivités des capacités à long terme en matière d'infrastructure.

« Pour élargir le cercle et atteindre un développement inclusif, il faut adopter une approche à multiples facettes. Cela inclut de faire en sorte que soient pleinement mis en œuvre les traités et les ententes qui ont été signés et qui promeuvent le changement social que les Inuit envisagent. Cela inclut de faire progresser la réconciliation afin de permettre aux Inuit de participer de manière effective aux économies nationale et mondiale. Et, comme je l'ai dit, pour moi, le développement économique, c'est l'autodétermination.

C'est une question d'avoir des choix. »

Aluki Kotierk, Forum des Inuit, 2018

CONCLUSION

Le CNDEA va poursuivre son travail de conseiller l'ensemble du gouvernement du Canada sur les questions relatives au développement économique des Autochtones, en vue d'atteindre la réconciliation économique et la croissance inclusive. La Commission de vérité et réconciliation préconise une approche holistique et culturellement appropriée afin d'affronter les séquelles des pensionnats; cette approche répondrait également « à la nécessité d'apporter des améliorations au sein des collectivités autochtones sur le plan de la santé, de l'éducation et du développement économique ».¹⁹ Ce qui émerge des trois forums, c'est que les recommandations doivent être mises en œuvre selon une approche qui aborde les enjeux transversaux qui ont des répercussions sur le développement économique des Autochtones, y compris le logement, la violence fondée sur le genre, l'éducation, l'infrastructure, etc., tout en respectant la nature distincte et les besoins particuliers des trois groupes d'identité.

Le CNDEA prévoit organiser trois forums de suivi en 2022. Un rapport de suivi sur la réconciliation économique sera publié en 2023 et il inclura des données provenant du Rapport d'étape de 2023 sur l'évolution de l'économie des Autochtones. Le CNDEA se servira de ces outils pour suivre, surveiller et évaluer la progression de la réconciliation économique au Canada. Le présent rapport sera lié à une stratégie plus vaste en matière de développement économique des Autochtones, dans laquelle le développement économique constitue un élément clé et un moteur du bien-être des collectivités autochtones.

L'approvisionnement, l'accès aux capitaux, le renforcement des capacités ainsi que le partage de la richesse sont tous cruciaux pour l'épanouissement des collectivités, des entreprises et des peuples autochtones. Le CNDEA veillera donc à ce que la réconciliation économique et ces quatre domaines clés soient à l'ordre du jour des discussions pendant ses rencontres avec les ministres et les représentants du gouvernement. Le gouvernement du Canada doit prendre des mesures concrètes, significatives et claires en vue de combler les écarts entre les Autochtones et les non-Autochtones. L'engagement envers la réconciliation avec les peuples autochtones n'est pas une question partisane; il s'agit de l'honneur de la Couronne, fondé sur les droits autochtones existants qui sont protégés et reconnus en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Toutefois, la réconciliation ne relève pas uniquement de la responsabilité du gouvernement; **tous les Canadiens doivent y contribuer.**

¹⁹ Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir. Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*, 2015 : http://publications.gc.ca/collections/collection_2016/trc/IR4-7-2015-fra.pdf.

Le CNDEA invite les organismes autochtones à faire connaître le présent rapport au sein de leurs réseaux, exhorte le milieu des affaires du Canada à prendre un engagement concret à l'égard de la réconciliation, et demande aux Canadiens de s'informer au sujet de ces questions et de diffuser cette information. Ensemble, nous pouvons concrétiser la vision du Conseil à l'égard d'économies autochtones dynamiques, qui se caractérisent par une autonomie économique et une égalité socioéconomique avec le reste du Canada.

ANNEXE A : LISTE DES CONFÉRENCIERS

Voici la liste des conférenciers et des animateurs pour chaque forum.

Forum des Premières Nations

Vous pouvez visionner le forum des Premières Nations ici :

<https://www.youtube.com/playlist?list=PLFL2T7oLNEZxL5D-2I3JIAOm3LqRkx4tp> (en anglais seulement).

Présidence

- Kim Baird (ancienne chef, Première Nation de Tsawwassen)

Prière d'ouverture et de clôture

- Aînée Claudette Commanda

Saisir l'occasion de 27,7 milliards de dollars

- Dawn Madahbee Leach (présidente par intérim, membre du conseil, CNDEA)
- Andrew Leach (président, ANSAF)

Discussion informelle : Les enseignements de l'Australie

- Karen Mundine (directrice générale par intérim, Reconciliation Australia)
- Wilton Littlechild (ancien commissaire, Commission de vérité et réconciliation)

Panel : Comment concrétiser l'inclusion des Premières Nations

- Chef Darcy Bear (Première Nation dakota de Whitecap)
- Carol Anne Hilton (présidente-directrice générale, Transformation International; membre du Conseil consultatif en matière de croissance économique)
- Jean-Paul Gladu (PDG, Conseil canadien pour le commerce autochtone)
- Discussion dirigée par : Michelle Kovacevic (sous-ministre adjointe, Finances Canada)

Remarques

- L'honorable Carolyn Bennett (ministre des Affaires autochtones et du Nord Canada)

Discours thème

- L'honorable Jody Wilson-Raybould (ancienne ministre de la Justice et procureure générale)

Panel : Croissance économique des collectivités

- Chef Lynn Acoose (Première Nation Sakimay)
- Chef Reginald Bellerose (Première Nation Muskowekwan)
- Andrew Leach (président-directeur général, Andrew Leach & Associates; président, ANSAF)
- Discussion dirigée par : Marie Delorme (présidente-directrice générale, The Imagination Group of Companies; membre du conseil, CNDEA)

Discussion informelle : Que peuvent signifier la réconciliation et la croissance économique inclusive

- Chef national Perry Bellegarde (Assemblée des Premières Nations)
- Kim Baird (ancienne chef, Première Nation de Tsawwassen; membre du conseil, FPP)

Panel : Prendre des mesures pour la réconciliation et la croissance économique inclusive

- Chef Ian Campbell (Première Nation de Squamish)
- Karen Restoule (associée, FPP; vice-présidente, Tribunaux décisionnels Ontario, Division de la sécurité, des appels en matière de permis et des normes; ancienne conseillère principale, Chiefs of Ontario)
- Manny Jules (commissaire en chef, Commission de la fiscalité des premières nations)
- Ken Coates (chaire de recherche du Canada en innovation régionale, École supérieure de politique publique Johnson-Shoyama)
- Discussion dirigée par : Shannin Metatawabin (président-directeur général, ANSAF)

Forum de la Nation métisse

Vous pouvez visionner le forum des Métis ici :

<https://www.youtube.com/watch?v=x3Pf6TEzVYM&feature=youtu.be> (en anglais seulement).

Présidence

- Marie Delorme (présidente-directrice générale, The Imagination Group of Companies; membre du conseil, CNDEA)

Prière d'ouverture et de clôture

- Aînée Mae Louise Campbell

Mot de bienvenue

- Annette Trimbee (rectrice, Université de Winnipeg)

Mise en contexte : Saisir l'occasion de 27,7 milliards de dollars

- Dawn Madahbee Leach (présidente par intérim, CNDEA)
- Shannin Metatawabin (président-directeur général, ANSAF)

Présentation et questions du public : Le travail inachevé de la réconciliation avec les Métis

- Thomas Isaac (ancien représentant spécial de la ministre des Affaires autochtones et du Nord sur la réconciliation avec les Métis; associé, Cassels Brock)

Exposé du thème central du matin et questions du public

- David Chartrand (président, Manitoba Métis Federation)

Discussion informelle et questions du public : Points de vue des journalistes et des dirigeants d'entreprises métisses

- Merelda Fiddler-Potter (chaise Dallas Smythe, Université de Regina)
- Jeff Gaulin (vice-président, Association canadienne des producteurs pétroliers)

Exposé du thème central de l'après-midi et questions du public

- Clément Chartier (président, Ralliement national des Métis)

Présentation et questions du public : Les droits des Métis en tant que fondement de la réconciliation économique

- Jason Madden (associé directeur, Pape Salter Teillet LLP)

Exemple de réussite, vidéo et période de questions : Métis N4 Construction

- Jack Park (président, Métis N4 Construction; vice-président, Louis Riel Capital Corporation)
- Mark Leclerc (président-directeur général)

Panel et questions du public : Se tourner vers l'avenir avec les jeunes leaders d'aujourd'hui

Experts :

- Cassidy Caron (ministre responsable des jeunes Métis, Nation métisse de la Colombie-Britannique)
- Mitchell Case (président, conseil des jeunes de la Nation métisse de l'Ontario)
- Alex Hosfield (coprésident, Métis University Students' Association, Université du Manitoba; représentant, Louis Riel Capital Corporation et Métis Economic Development Fund)

Animatrice :

- Annette Trimbee (rectrice, Université de Winnipeg)

Forum des Inuit

Vous pouvez visionner le forum des Inuit ici :

<https://www.youtube.com/watch?v=ZJKu1IADSQ4&list=PLFL2T7oLNEZwomlurrJa9QVNknxURhvpr> (en anglais seulement).

Présidence

- Madeleine Redfern (maireesse d'Iqaluit)

Prière de bienvenue et d'ouverture

- Aînée Sally Webster
- Madeleine Redfern (maireesse d'Iqaluit)
- Elizabeth Logue (directrice, Secrétariat du CNDEA)

Discussion avec le conseil d'Inuit Tapiriit Kanatami : Que peuvent signifier la réconciliation économique et la croissance inclusive pour l'Inuit Nunangat

- Aluki Kotierk (présidente, Nunavut Tunngavik Incorporated)
- Johannes Lamp (président, gouvernement Nunatsiavut)
- Natan Obed (président, Inuit Tapiriit Kanatami)
- L'honorable Charlie Watt (président, Société Makivik)
- Animée par : Clint Davis (président-directeur général, North35 Capital Partners)

Mise en contexte : L'occasion de 27,7 milliards de dollars

- Hilda Broomfield-Letemplier (membre du conseil, CNDEA)
- Andrew Leach (président du conseil, ANSAF)

Discussion entre experts : Les principaux mécanismes permettant de concrétiser la réconciliation économique

- Andy Moorhouse (vice-président, développement économique, Société Makivik)
- Sarah Leo (vice-présidente, développement des affaires, Nunatsiavut Group of Companies)
- Animée par : Madeleine Redfern (maireesse d'Iqaluit)

Discussion entre experts : Le développement des affaires dans l’Inuit Nunangat

- Leonie Qaumariaq (présidente-directrice générale, Kakivak Association)
- Lema Ijtemaye (gestionnaire par intérim, développement socioéconomique, Pauktuuktit Inuit Women of Canada)
- Sue McNeil (gestionnaire, organisme inuvialuit de développement économique communautaire)
- Animée par : Madeleine Redfern (maireesse d’Iqaluit)

Dîner et discours thèmes

- L’honorable Dominic LeBlanc (ministre des Affaires intergouvernementales et du Nord et du Commerce intérieur)
- Présenté par : Andrew Leach (président du conseil, ANSAF)
- L’honorable Carolyn Bennett (ministre des Relations Couronne-Autochtones)
- Présentée par : Edward Greenspon (président-directeur général, FPP)

Ateliers simultanés

Le droit des Inuit au développement économique et à la prospérité

- Animé par : Madeleine Redfern (maireesse d’Iqaluit)
- Karen Restoule (associée, FPP)

ANNEXE B : LISTE DES PARTICIPANTS

Voici la liste des participants à chaque forum.

Forum des Premières Nations

- Shannon Kot, directrice principale, Deloitte
- David de Launay, sous-ministre, ministère du Développement du Nord et des Mines
- Anne Chabot, adjointe de direction, ministère du Développement du Nord et des Mines
- Elaine Chambers, directrice générale, Dana Naye Ventures
- Judy White, présidente-directrice générale, Assemblée des Premières Nations
- Trevor Acoose, directeur du développement économique, Première Nation de Cowessess
- Paul Hébert, directeur des communications, Association nucléaire canadienne
- Jaime Taylor, agent de projet, AANC
- Heather Lawrence, gestionnaire, affaires autochtones, Teck Resources Limited
- Philip Billingham, analyste, relations gouvernementales, Banque de développement du Canada
- Matthias Ross-Buzas, étudiant, Collège Algonquin
- Myles Chalmers, ANSAF
- Chris Googoo, ANSAF
- Carol Johnston, ANSAF
- Lucy Pelletier, ANSAF
- Mark Dokis, ANSAF
- Sheilagh Murphy, AANC
- Catherine Higgins, AANC
- Josh Riley, AANC
- Daniel Christmas, sénateur, Sénat du Canada
- Brent Moreau, Commission de la fiscalité des Premières Nations
- Philippe Bertrand, gestionnaire de programme, Direction des politiques budgétaires et préparation à l'investissement, AANC
- Nathalie Watts, analyste principale, Conseil du Trésor
- Leonard Odjick, ANSAF
- Rob Rollingson, ANSAF

- Frank Richter, ANSAF
- Danielle Hoegy, chercheure en politiques économiques, Direction des politiques budgétaires et préparation à l'investissement, AANC
- Martine Spence, professeure, Université d'Ottawa, École de gestion Telfer
- Terry Brodziak, ANSAF
- Raymond St-Arnaud, ANSAF
- David Vince, Two Rivers Community Development Centre
- Jennifer Petrela, directrice du contenu et de l'engagement stratégique, Fondation Pierre Elliott Trudeau
- Robert Fortin, directeur, Financement des entreprises autochtones, AANC
- Al Little, ANSAF
- Anja Jeffrey, directrice générale, Politiques et planification, CANNOR
- Cory McDougall, ANSAF
- Andrea Farquharson, analyste subalterne des politiques, AANC
- Emma Fairbass, ANSAF
- Isabelle Sarazin-Frey, étudiante
- Harold Calla, AANC
- Murray Sr. Rowe, président du conseil, Forrest Green RMC
- Murray Jr Rowe, président, Forrest Green RMC
- Brenda, LeBouthillier, ANSAF
- David Brook, directeur de la stratégie, Grands Défis Canada
- Sandra Boisvert, Universités Canada
- Pam Verch, ANSAF
- Gerry Huebner, ANSAF
- Chelsea Gabel, professeure adjointe, Université McMaster
- Vanessa Watts, directrice universitaire, Université McMaster
- Sultan Sadat, étudiant, Collège Algonquin
- Lindsay Neeley, gestionnaire principale par intérim, Politique de logement, SCHL
- Elizabeth Villeneuve, analyste principale des politiques, SCHL
- Claudia Gongora Boles, ANSAF
- Valerie O'Brien, coordonnatrice de la recherche, Université McMaster

- Jung-Suk Ryu, directeur, relations externes et communautaires, Banff Centre for Arts and Creativity
- Annie Carruthers, analyste, Bureau du Conseil privé
- Allison Van de Light, analyste des politiques, Direction des politiques budgétaires et préparation à l'investissement, AANC
- Aaron Good, vice-président, Fondation de la famille J.W. McConnell
- Doretta Thompson, directrice, reconnaissance des titres étrangers, CPA Canada
- Carol Johnston, directrice générale, Société d'aide au développement des collectivités de la région du Sud-Est
- Shannon Burnett, analyste principale des politiques, Ressources naturelles Canada
- Mills Russell, président du conseil d'administration, Commission de la capitale nationale
- Richard Ducharme, Société d'aide au développement des collectivités de la région du lac des Cèdres
- John Gordier, analyste des politiques, ministère des Finances
- Rob McLeary, analyste des politiques, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
- MacAndrew Clarke, relations avec le gouvernement et les intervenants, Alliance canadienne des associations étudiantes
- Rosanne Waters, analyste à la recherche et aux politiques, Alliance canadienne des associations étudiantes
- Paige Isaac, coordonnatrice, Maison des Premières Nations, Université McGill
- Jean Vincent, ANSAF
- Angela Ladouceur, ANSAF
- Maximilien Roy, conseiller en politiques, cabinet du ministre des Finances
- Pierre Gratton, président-directeur général, Association minière du Canada
- Brendan Marshall, vice-président, affaires économiques et du Nord, Association minière du Canada
- Geoff Smith, vice-président, relations gouvernementales et affaires autochtones, Association minière du Canada
- Kimberly Noble, Team Lead, Aboriginal Consultation and Participant
- Lindsay Boldt, directrice adjointe, Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Michael Van Aanhout, Stratos Inc.

- Kelly Cuan Edwards, conseillère principale des politiques, Agriculture et Agroalimentaire Canada
- George Kurszewski, ANSAF
- Martha O'Sullivan, chef de l'engagement, DER-AAP, province du Nouveau-Brunswick
- Sophie Menchin, responsable, finance sociale, Fondation de la famille J.W. McConnell
- Helen Patterson, gestionnaire de programmes, Fédération canadienne des municipalités
- Harry Morriveau, ANSAF
- Waybe Flamand, ANSAF
- Andre Jette, ANSAF
- Kayle Hatt, agent des politiques et de l'économie, Transports Canada
- Muriel Parker, ANSAF
- Paul Cabaj, gestionnaire, développement des coopératives, Coopératives et mutuelles Canada
- Stefan Matiation, Directeur, Direction des politiques budgétaires et préparation à l'investissement, AANC
- Keith Conn, directeur exécutif, région de l'Ontario, direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuit, Santé Canada
- Jacqueline Richard, directrice générale régionale, Pêches et Océans
- Gina Doxtator, directrice principale, Reconciliation Canada
- Carrington Christmas, défenseure des jeunes, Association des femmes autochtones du Canada
- Simon Lavigne, directeur principal, Deloitte LLP
- Karla Skoutajan, Fédération de l'habitation coopérative du Canada
- Colette Robertson, étudiante à la maîtrise, Université d'Ottawa
- Elizabeth Kwan, chercheuse principale, Congrès du travail du Canada
- Catherine MacQuarrie, cadre supérieur en résidence, Institut d'administration publique du Canada
- Steve Higham, analyste des politiques, Mitacs
- Sandford Big Plume, Community Futures Treaty Seven
- Christopher Cornish, coordonnateur exécutif, AANC
- Megan Lorius, directrice des opérations, The Gordon Foundation
- Emily Hewitt, agente de recherche (programme coopératif), Institut sur la gouvernance
- Middlé Lemoine, étudiante, Université d'Ottawa

- Xavier Daignault-Simard, conseiller principal en matière de politique, Ressources naturelles Canada
- Terry Faubert, analyste principal de programmes, AANC
- Jingbo Zhang, conseillère des programmes, Institut canadien d'information sur la santé
- Romeo St. Martin, agent des communications, Association nucléaire canadienne
- Stephen Morse, ANSAF
- Clare Morris, conseillère principale en politiques, Collèges et instituts Canada
- Genevieve Carr, directrice, recherche en matière de politiques, Bureau de gestion des grands projets
- Stacey Fox, ANSAF
- Anna Toneguzzo, directrice, relations gouvernementales et recherche stratégique, Collèges et instituts Canada
- Monica Bossio, gestionnaire, AANC
- Trevor Longpre, adjoint de direction, Ressources naturelles Canada
- Jim McDonell, Assemblée législative de l'Ontario
- Stephanie Blondin, directrice, innovation et services, AANC
- Julia Coburn, WorldVuze
- Lori Lafontaine, conseillère principale, affaires autochtones, Commission de la santé mentale du Canada
- Lesley Williams, gestionnaire principal, affaires autochtones et réglementaires, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE)
- Yurissa Varela, étudiante
- Adam Fiser, chargé de recherche principal, Le Conference Board of Canada
- Jodi Bruhn, Stratéjuste Canada
- Philippe Morel, AANC
- Allan Clarke, directeur général, AANC
- Ailish Campbell, ministère des Finances
- Debbie LeClair, ANSAF
- Paul Thoppil, AANC
- Anne-Marie Éthier, associée, Deloitte LLP

CONSEIL NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

- Dawn Madahbee Leach
- Hilda Broomfield Letemplier
- Marie Delorme
- Darlene Bernard
- Sharon Stinson Henry
- Ruth Williams

SECRÉTARIAT DU CONSEIL NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

- Danielle Bélanger, directrice
- Amanda Cliff, gestionnaire
- Manon Richard, coordonnatrice
- Brigit Knecht, gestionnaire
- Jody Touchette, analyste principal des politiques
- Karen Moen, analyste des politiques

Forum de la Nation métisse

- Misty Beardy, étudiante, Collège Red River
- Tanessa Bird, étudiante, Collège Red River
- Linda Campbell, directrice régionale, Fédération de l'habitation coopérative du Canada
- Charlie Carter, chargé de politiques, Forum des politiques publiques
- John Coutris, Métis Economic Development Fund
- Clint Curle, conseiller principal du président, Musée canadien pour les droits de la personne
- Christine Cyr, directrice, Indigenous Student Centre, Université du Manitoba
- Julie Demers, AANC
- Christopher Duschenes, directeur général, AANC
- Leanne Dustan, conseillère principale, programmes destinés aux Autochtones, Agriculture et Agroalimentaire Canada
- William Enge, président, Metcor Inc.
- Wayne Flamand, analyste commercial principal, ANSAF
- Laura Forsythe, coordonnatrice de l'inclusion des Métis, Indigenous Student Centre, Université du Manitoba
- Joelle Foster, directrice, Manitoba, Alberta, Saskatchewan, Nunavut, Terre-Neuve-et-Labrador, Futurpreneur Canada
- Keanne Harper, étudiante, Collège Red River
- Brandi Harper, étudiante, Collège Red River
- Dianne Himbeault, analyste principale des politiques, SCHL
- Gerry Huebner, directeur de la stratégie, ANSAF
- Ivy Mike, Apeetogosan (Métis) Development Inc.
- André Jetté, responsable des communications et des TI, ANSAF
- Ian Ketcheson, AANC
- Brenda LaRose, associée, Leaders International/Higgins Executive Search
- Pam Larson, présidente-directrice générale, Clarence Campeau Development Fund
- Debbie LeClair, adjointe de direction, ANSAF
- Dale Leclair, chef de cabinet, Ralliement national des Métis
- Mark LeClair, président-directeur général, Métis N4 Construction Inc.

- Kelly Lendsay, président et chef de la direction, Indigenous Works
- Rinelle Manoakesick, étudiante, Collège Red River
- Lindsay Martens, directeur des politiques, PPF
- Geordy McCaffrey, directeur général, Gabriel Dumont Institute of Native Studies and Applied Research
- Cory McDougall, directeur, ANSAF
- Lilian Meekis, étudiante, Collège Red River
- Raheel Baig Mirza, AANC
- Steven Morse, Fonds de développement Métis Voyageur
- Jennefer Nepinak, conseillère principale du président, Musée canadien pour les droits de la personne
- Carl Neustaedter, directeur des communications, PPF
- Andrea Papageorgiou, gestionnaire principale par intérim, liaison avec la clientèle, Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Jack Park, vice-président, Louis Riel Capital Corporation
- Ryan Patterson, chef de la division Sud, Clarence Campeau Development Fund
- Husvini Poolay, PPF
- Ashley Richard, assistante, Higgins Executive Search/Leaders & Co.
- Denise Rollin, PPF
- Kevin Thomas, directeur de l'engagement des actionnaires, Shareholder Association for Research & Education
- Grant Woods, agent principal du développement de l'industrie, Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Wei Xie, chef de l'exploitation, Métis N4 Construction Inc.
- Tristan Zachow, Saskmetis Economic Development Corporation

CONSEIL NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

- Marie Delorme
- Dawn Madahbee Leach
- Hilda Broomfield Letemplier
- Ruth Williams

SECRETARIAT DU CONSEIL NATIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES AUTOCHTONES

- Danielle Bélanger, directrice
- Amanda Cliff, gestionnaire
- Manon Richard, coordonnatrice
- Brigit Knecht, gestionnaire
- Jody Touchette, analyste principale des politiques

Forum des Inuit

- André Jetté, responsable des communications et des TI, ANSAF
- Amanda Cliff, analyste principale, ISDE
- Anna Logie, Uqausiliriji, conseillère sur la Loi sur les langues officielles, Tungasuvvingat Inuit
- Bev Hinterhoeller, coordonnatrice d'événements, FPP
- Chris Cornthwaite, assistante de recherche, FPP
- Caroline Dumont, coordonnatrice d'événements, FPP
- Chris Harback, analyste des politiques, EDSC
- Debbie LeClair, coordonnatrice exécutive, ANSAF
- Alyssa Flaherty-Spence, conseillère en politique juridique, Inuit Tapiriit Kanatami
- Geneviève Chabot, vice-présidente, Commission canadienne des droits de la personne
- Glenn Cousins, gestionnaire, services aux entreprises, Kakivak Association
- Gerry Huebner, directeur de la stratégie, ANSAF
- Hillary Thatcher, directrice générale, SAC
- Jane Hooker, directrice de la recherche, FPP
- Julie Demers, analyste de la politique économique, RCAANC
- Kaira Bakkestad-Legare, agente principale des politiques, Affaires mondiales Canada
- Kareyn Zelikovitz, analyste principale des politiques, Santé Canada
- Kate Guse, analyste des politiques, Agence canadienne de développement économique du Nord
- Komlanvi Dodjro, coordonnateur des programmes, FPP
- Kathleen Donovan, assistante de recherche, FPP
- Karin Moren, conseillère en matière de programmes destinés aux Autochtones, Commission de la santé mentale du Canada
- Laurel Carlton, directrice, initiatives stratégiques, Fondations communautaires du Canada
- Lisa Koperqualuk, vice-présidente, Conseil circumpolaire inuit Canada
- Terry Ma, gestionnaire, avancement des politiques, Inuit Tapiriit Kanatami
- Ron Marano, directeur, ANSAF
- Mathieu Parker, directeur général, opérations, Agence canadienne de développement économique du Nord
- Mark Doris, directeur des produits et services, ANSAF

- Paula Isaak, présidente, Agence canadienne de développement économique du Nord
- Brittany Hesmer, conseillère subalterne en matière de politique, Tungasuvvingat Inuit
- Pamela Verch, coordonnatrice, Programme Entrepreneuriat autochtone, ANSAF
- Robert Higgins, consultant, Kakivak Association
- Robert Fortin, directeur, IPS, RCAANC
- Robert Logie, agent principal de politiques, Unité de l'APEC, gouvernement du Canada
- Relay Tangie, directrice financière, ANSAF
- Ron Ryan, conseiller principal, NVision Insight Group Inc.
- Shannin Metatawabin, président-directeur général, ANSAF
- Christian Spence, coordonnateur de projets, Inuit Tapiriit Kanatami
- Nicole Parsons, conseillère principale en matière de politiques éducatives, Tungasuvvingat Inuit
- Stephanie Blondin, directrice, innovation et services, SAC
- Sylvie Renaud, directrice régionale, Agence canadienne de développement économique du Nord
- Thomas Nicholls, gestionnaire, RCAANC
- Valerie Kosmenko, présidente-directrice générale, Baffin Business Development Corporation

CONSEIL NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

- Hilda Broomfield-Letemplier
- Victoria LaBillois
- Maxime Volland
- Ruth Williams
- Sandra Sutter

SECRÉTARIAT DU CONSEIL NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

- Elizabeth Logue, directrice
- Jody Touchette, analyste principale des politiques
- Sandra Romain, analyste principale des politiques
- Carolyn Sweeney-Beebe, coordonnatrice
- Erin Downey-Silcoff, analyste des politiques
- Hillary Paul, analyste des politiques
- Gabriela Bautista, analyste des politiques

